

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18405 - 71ÈME ANNÉE

Conférence de coopération régionale

Pas un mot sur les APE et l'évolution institutionnelle de La Réunion



René Sotaca, Michèle Caniguy, Maurice Gironcel, Ginette Sinapin et Liliane Soune-Seyne.

Dans les discours tenus hier lors de la cérémonie d'ouverture de la conférence de coopération régionale, deux données étaient absentes : les accords de partenariat économique et la suppression de l'alinéa 5 de la Constitution qui bloque l'évolution institutionnelle de La Réunion. Or l'intégration de La Réunion dans sa région se fera dans le cadre fixé par l'accord de partenariat économique que signeront les pays voisins et l'Union européenne, tandis que l'évolution nécessaire des compétences des collectivités reste bloquée par un verrou imposé spécifiquement à La Réunion.

Les conseillers départementaux du Groupe de concertation pour le développement de La Réunion ont une nouvelle fois alerté hier l'opinion sur la menace mortelle qui pèse l'année prochaine sur la filière canne-sucre et ses 18.000 emplois l'année prochaine. Les conseillers Maurice Gironcel et Michèle Caniguy, et leurs remplaçants

René Sotaca et Liliane Soune-Seyne ont également annoncé les actions qu'ils vont entreprendre pour tenter de sauver la filière.

Également présente hier, Ginette Sinapin, secrétaire du Parti communiste réunionnais, a présidé la conférence de presse. Le PCR est en effet le seul parti qui tire la sonnette d'alarme depuis de très nombreuses années. Mercredi ont eu lieu les

élections aux Commissions mixtes d'usine, instance paritaire chargée de gérer les relations entre les planteurs et les usiniers. Ces nouveaux élus auront pour responsabilité de mettre en œuvre la Convention canne, car le prix de la canne à sucre n'est pas fixé pour l'année prochaine. À deux mois de la coupe, c'est le silence. Or, la fin des quotas et des prix garantis aura des

conséquences pour la canne à sucre à La Réunion.

Face à la concurrence mondiale

Maurice Gironcel a souligné que l'année 2016 est la dernière campagne sucrière à se dérouler selon le régime du quota et du prix garanti. En effet, les quotas seront supprimés en octobre 2017. C'est la fin d'une période historique. En effet, le quota fixé pour La Réunion n'a jamais été atteint. « Le prix garanti permettait aux planteurs d'avoir une rémunération pour leurs cannes. La production de sucre sera livrée au marché mondial, en concurrence avec tous les autres pays producteurs de sucre de canne ou de betteraves ». Le conseiller départemental a précisé que « les conditions vont totalement changer ». Dans ce contexte de concurrence exacerbée, il est difficile de croire que La Réunion pourra résister.

Supprimer l'écart technique

C'est dans ce cadre doit être discutée la deuxième étape de la convention canne, pour les campagnes allant de 2017 à 2021. « Les débats vont bientôt s'ouvrir. Il est du devoir des autorités d'apporter leur contribution pour résoudre ce problème majeur, cela devient très urgent ».

Les élus du Groupe de concertation pour le développement de La Réunion demandent tout d'abord la suppression de l'écart technique qui est destiné à compenser la perte de la richesse en sucre entre sa mesure à la livraison et le produit fini à la sortie de l'usine. Maurice Gironcel a noté que les industriels ont des outils qui limitent considérablement cet écart qui pénalise les planteurs à hauteur de 12 euros par tonne. Ils revendiquent également une meilleure répartition de la recette bagasse en faveur des planteurs.

Pour la transparence

Ils s'interrogent également sur le traitement de la demande d'une subvention supplémentaire de 38 millions d'euros demandée par la filière, et sur laquelle François Hollande s'était engagé en août 2014, à

condition que la Commission européenne soit d'accord. « Si cette aide est accordée, comment sera-t-elle répartie entre les industriels et les planteurs ? »

« Les agriculteurs réclament à juste titre une transparence dans l'attribution des aides à la filière canne-sucre », a poursuivi Maurice Gironcel, « combien les co-produits de la canne rapportent-ils à l'industriel ? Il est indispensable de faire une expertise sur l'ensemble des recettes pour rendre le partage équitable ». D'où cette autre revendication : la remise en cause des accords de 1969 qui ont enlevé la propriété de la canne au planteur et l'ont réduit au rôle de fournisseur de matière première.

Et le conseiller départemental de rappeler qu'« avant les accords de 69, les planteurs avaient une part sur tous les produits. Depuis, le planteur n'est payé que pour sa canne, l'industriel ne rend aucun compte à l'agriculteur sur ces produits. Il n'y a pas de transparence, c'est injuste ».

Quel sera le coût social ?

Concernant la prochaine Convention canne, le Groupe de concertation pour le développement de La Réunion se demande quel sera le coût social ? La modernisation des usines entraînera-t-elle des licenciements ? Le remembrement éventuel des exploitations agricoles entraînera-t-il la disparition des petits et moyens planteurs ? « 1.000 ont déjà disparu en 10 ans », a souligné Maurice Gironcel.

Or, la suppression des quotas concerne les producteurs de betterave. « Dès l'annonce de la suppression des quotas, le ministre de l'Agriculture a créé une commission pour la sauvegarde de la betterave en France, nous avons réclamé en vain la même chose pour la canne », a-t-il précisé, « suite à l'élection des Commissions mixtes d'usine, nous réclamons de nouveau la constitution d'un organisme permanent pour la sauvegarde de la filière canne-sucre composé de représentants de l'État, de la Région, du Département, de l'Association des maires, des planteurs, des industriels, des ouvriers d'usine et des transporteurs. Cet organisme doit se réunir dans les meilleurs délais avant les discussions sur la Convention canne ».

Risques pour l'unité du peuple réunionnais

Michèle Caniguy a indiqué que le Groupe de concertation pour le développement de La Réunion va adresser à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, et à George Pau-Langevin un courrier pour rappeler que l'avenir de la filière canne est en jeu. Ce sont « 18.000 emplois qui font vivre 100.000 personnes », a-t-elle poursuivi, « sur 25.000 hectares, la canne est essentielle pour l'aménagement et le captage de la pollution ». La conseillère a aussi évoqué d'autres atouts comme le centre de recherche Er-Canne, ainsi que le rôle culturel de la canne à sucre. « Sa disparition aura des conséquences graves sur l'unité du peuple réunionnais ». Elle a aussi rappelé que « Depuis des années, les élus ont investi dans l'équipement des exploitations, les chemins. Tous les élus de La Réunion devraient se sentir concernés ». D'ailleurs, des motions ont déjà été adoptées à l'unanimité.

Qui reprendra les exploitations ?

René Sotaca a donné un aperçu des effets de la crise à Sainte-Suzanne. La commune compte 150 producteurs pour 245 exploitations. Elle compte 1960 hectares de canne à sucre, et fournit 45 % de la production sucrière de la CINOR.

L'inquiétude porte sur la reprise des exploitations. Une centaine de livreurs de canne arrivent en effet à un âge proche de la retraite. « Sainte-Suzanne a le plus fort taux de croissance démographique de la CINOR mais a un des plus forts taux de chômage avec 37 % ». René Sotaca a ajouté que « Sainte-Suzanne investit beaucoup dans les chemins d'exploitation. La disparition de la canne à sucre aura des conséquences graves dans la lutte contre l'érosion ». Et de conclure : « en tant que militant du PCR, je mène et continuerai à mener le combat sur le terrain ».

GINETTE SINAPIN a rappelé que : « nous demandons de la clarté, c'est la dernière coupe qui commence, la fin des quotas est une menace urgente ». Et Maurice Gironcel de conclure : « les élections sont terminées, que tout le monde se retrouve pour défendre la filière canne-sucre ».

Édito

Développement durable : « nous ne pouvons pas échouer »

A la veille de la signature de l'Accord de Paris, l'ONU accueillait jeudi une importante réunion sur les Objectifs du développement durable.

Des hauts responsables de l'ONU ont appelé le monde entier à se mobiliser pour garantir l'avenir des générations futures. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté en septembre 2015 par les Etats membres des Nations Unies. Il comporte 17 Objectifs de développement durable (ODD), conçus pour parachever en 15 ans les efforts entamés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

« Agir maintenant peut créer des voies pour sortir de nos crises actuelles et commencer la transformation dont le monde a désespérément besoin, une transformation qui est bénéfique pour les gens et la planète, qui crée des opportunités pour les citoyens et les entreprises et qui fait avancer la paix et la prospérité », a dit le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, Mogens Lykketoft, dans un discours à l'ouverture du débat.

« Mais si nous échouons, les conséquences se feront sentir pendant des générations, des siècles », a-t-il ajouté.

« C'est la première année d'un voyage qui va durer 15 ans. Nous nous sommes engagés dans une entreprise ambitieuse et de grande envergure, suscitant l'espoir chez des millions de gens dans

le monde. Cette une mission est sérieuse et noble et nous devons la mener pour les populations d'aujourd'hui et les générations futures. Cela nous conduira à un avenir meilleur pour tous », a dit le Vice-Secrétaire général de l'ONU, Jan Eliasson dans un discours à l'ouverture du débat.

« Nous sommes responsables envers les enfants et les petits-enfants partout dans le monde. Nous ne pouvons tout simplement pas échouer », a-t-il ajouté.

Le Vice-Secrétaire général a rappelé qu'aucun pays ne peut résoudre seul les problèmes. « Nous devons abattre les cloisons et travailler ensemble, à travers les frontières, les secteurs et les fonctions », a-t-il insisté.

Cet appel à la solidarité montre encore les limites de la mondialisation qui est imposée dans le monde, celle des capitaux et du profit maximum.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Première conférence de coopération régionale

Une nouvelle création politique : France de l'océan Indien

Deux journées d'atelier ont permis aux représentants de l'État de préciser en quoi consiste la France de l'océan Indien, une entité géographique française à 10.000 kilomètres de Paris regroupant deux départements et les territoires des TAAF. France de l'océan Indien a manifestement pour objectif principal de tenter de maintenir le rayonnement de la France dans une région où son influence est en déclin à cause de la montée en puissance de celles de la Chine, de l'Inde et des États-Unis notamment. Cela explique sans doute pourquoi la démographie et le changement climatique sont sous-estimés, au profit de l'économie et de la sécurité des échanges.

La séance de clôture de la conférence de coopération régionale a commencé par la restitution des trois ateliers ayant chacun pour thème la sécurité, le climat et l'environnement, l'économie et la connectivité numérique.

Chaque rapporteur a présenté des pistes de travail pour la France de l'océan Indien. Ainsi pour le changement climatique et l'environnement, il est proposé de développer la solidarité, le transfert et le partage des connaissances, les cadres juridiques.

Pour l'atelier économie et connectivité, une idée est de proposer une plus grande coordination entre les ports et les aéroports de la région. Une autre vise à rechercher des complémentarités pour que les économies puissent éviter d'être en concurrence, même si cette dernière sera difficilement évitable. L'objectif est de développer le commerce entre les îles, sans perdre de vue la nécessité de valoriser l'image de territoires, Mayotte et La Réunion, qualifiés de « porteurs de la France et de l'Union européenne ».

Jean-Jacques Vlody est ensuite intervenu pour présenter le rapport que le Premier ministre lui a confié. Il s'agit de proposer des mesures « pour une meilleure insertion de nos espaces régionaux dans leur environnement géographique ».

suppose un changement de regard pour ne plus considérer cette entité comme une périphérie, mais plutôt comme un centre chargé de rayonner dans sa région.

Le député demande que les décisions soient prises au sein du territoire le plus intégré dans sa région, et non plus à Paris. Il a également cité les avancées de la proposition de loi Letchimy qui élargit le champ des compétences des collectivités, ov à condition que l'État donne un accord préalable à la délégation de sa signature. Il a également relevé les limites d'un modèle et d'un système qui a pu apporter à La Réunion des avancées en termes sanitaires notamment, mais qui montre son incapacité à régler le problème du chômage.

Chargé de conclure la conférence, Luc Hallade, ambassadeur de France à la coopération régionale dans l'océan Indien, a promis une synthèse des travaux pour la fin du mois de mai. Il a déclaré qu'une stratégie sera soumise à tous les acteurs avant d'être mise en œuvre. Il a également précisé que les derniers événements à Mayotte ont empêché la visite de George Pau-Langevin, ministre des Outremer, ainsi que des élus et des représentants de l'État à Mayotte. L'ambassadeur a annoncé que la prochaine conférence de coopération régionale se tiendra à Mayotte.

notre région. C'est tout d'abord la sous-estimation des conséquences du changement climatique. Ce phénomène entraînera automatiquement une hausse du niveau de la mer. Il est vrai qu'à l'heure des conclusions, aucune mesure de relocalisation de la population et des infrastructures n'a été évoquée.

Le sénateur a également noté que la démographie a été aussi sous-estimée. Officiellement, la population de Mayotte compte plus de 200.000 habitants. À densité égale, cela équivaut à 1,2 million de personnes vivant à La Réunion. La crise est déjà là, et elle s'amplifiera dans les années à venir car les projections de l'ONU annoncent près de 500.000 habitants en 2050.

Lors des ateliers, Paul Vergès a aussi alerté sur les conséquences de la croissance démographique de Madagascar. Sa hausse annuelle équivaut à la population totale de La Réunion. Dans le contexte actuel, ce sont des risques de famine avec la sécheresse. Et en 2050, Madagascar comptera plus de 50 millions d'habitants. Cette donnée capitale ne semble donc pas constituer une priorité pour la France de l'océan Indien.

M.M.

Appel à changer de regard

L'orientation est de dire que la France de l'océan Indien doit être le territoire sur lequel s'appuyer. Cela

Des oublis fâcheux

Présent à l'ouverture, pendant les ateliers et lors de la clôture, Paul Vergès a relevé des manques importants dans la stratégie évoquée, en décalage avec la situation réelle de

Événement historique vendredi à New York

175 pays ont signé l'accord de Paris sur le climat

« C'est un moment d'histoire. Jamais auparavant un aussi grand nombre de pays n'avait signé un accord international en une seule journée », a déclaré le secrétaire général de l'ONU. C'est la confirmation que la lutte contre le changement climatique est devenu une cause mondiale. 15 pays ont déjà ratifié l'accord, ce sont tous des États insulaires, à l'exception de la Palestine. Retour sur cet événement au travers d'un compte-rendu publié par l'ONU.

Pas moins de 175 pays ont signé vendredi au siège de l'ONU, à New York, l'accord historique sur le climat conclu à Paris en décembre dernier, une participation record saluée par le Secrétaire général de l'Organisation, Ban Ki-moon, qui a toutefois exhorté les signataires à agir rapidement pour ratifier l'Accord de Paris au niveau national.

« En décembre dernier à Paris, la communauté internationale a adopté le premier accord universel sur le climat. Chaque pays s'est engagé à réduire ses émissions et à renforcer sa résilience face aux effets potentiellement dévastateurs des changements climatiques », a déclaré M. Ban dans son discours d'ouverture de la cérémonie de signature, dans l'enceinte de l'Assemblée générale des Nations Unies.

15 pays ont déjà ratifié l'accord

« C'est un moment d'histoire. Jamais auparavant un aussi grand nombre de pays n'avait signé un accord international en une seule journée », s'est-il félicité.

L'Accord de Paris a été conclu le 12 décembre 2015 dans la capitale française, lors de la 21e Conférence des États parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dite COP21. Dans le cadre de cet accord historique, les 196 États parties à la Convention-cadre se sont engagés à prendre des mesures pour maintenir l'élévation de la température mondiale en dessous de 2 degrés Celsius d'ici la fin du siècle.

Le Secrétaire général a félicité tous les pays venus signer l'Accord dans la matinée, saluant tout particulière-

ment les 15 États qui devaient également déposer dans la journée leurs instruments de ratification, à savoir la Barbade, le Belize, les Fidji, la Grenade, les Maldives, les îles Marshall, l'île Maurice, Nauru, les Palaos, l'État de Palestine, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Samoa, la Somalie et Tuvalu.

La fenêtre de tir se referme

« Nous battons des records dans cette salle – ce qui est une bonne nouvelle. Mais des records sont également battus à l'extérieur. Températures mondiales record. Fonte des glaces record. Niveaux record de carbone dans l'atmosphère. Nous sommes engagés dans une course contre la montre », a averti le Secrétaire général, soulignant que la fenêtre de tir qui permettrait de maintenir la hausse de la température globale en dessous de 2 degrés Celsius, voire de 1,5 degré, est en train de se fermer rapidement.

« J'exhorte tous les pays à agir rapidement pour adhérer à l'Accord au niveau national afin que l'Accord de Paris puisse entrer en vigueur dès que possible », a-t-il dit.

Le Secrétaire général a déclaré que l'ère de la consommation sans limites est terminée et que les États doivent désormais redoubler d'efforts pour « décarboner notre économie ».

Pour cela, a-t-il insisté, la communauté internationale doit aider les pays en développement à faire cette transition.

La lutte contre la pauvreté

« Les plus pauvres et les plus vulnérables ne doivent pas faire les frais d'un problème qu'ils n'ont pas créé », a-t-il déclaré, appelant à ne pas oublier que l'action climatique n'est pas un fardeau et offre de nombreux avantages.

Elle peut notamment aider à éliminer la pauvreté, créer des emplois verts, prévenir l'instabilité et améliorer la vie des filles et des femmes, a-t-il dit. Elle est également indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable.

« Le temps presse »

Participant à la cérémonie à la fois en tant que Président de la France, pays hôte de la COP 21, François Hollande, a de son côté souligné les intenses négociations qui ont donné lieu à la conclusion l'Accord de Paris.

« Rien n'était joué, et, jusqu'à la dernière minute, il a fallu vaincre les scepticismes, les interrogations et les doutes pour être capables tous ensemble de porter une ambition pour l'humanité et les générations à venir », a-t-il déclaré.

Le Président français a toutefois insisté sur la nécessité d'aller plus loin que les promesses qui ont été faites dans le cadre de l'Accord, rappelant notamment que ces derniers mois ont été les plus chauds de ces 100 dernières années.

« Il faut aller plus vite, encore plus vite, car le temps presse », a insisté M. Hollande. « Le monde entier doit prendre conscience de ce qu'il s'est passé à Paris, qui se prolonge à New York et va se passer dans les parlements », a-t-il dit.

Oté

Fo pa i rèt aryink o mo, fo pass a lak !

An sizé d'somaz Larényon, plis pou bann zèn lé vré, sé tout in lanbordir pou trouv in travay zordi, pou sak la zamé travay, sak néna diplom, sak na pwin, koman rant anndan pou gingn kansréti fé war zot gabié si zamé. Sanm pou mwini a nou i bat lo rokor anndan la. Télman la sityasyon somaz i amay, néna byinto in nan lo promié minis èk lo miniss de loutromèr lé v'ni ziska sin-jo pou sign in shart èk bann shèf lantropriz pou rokrit lokal.

Zot i an souvyin navé nèf lantropriz, mi donn pa lo nom, lavé lantropriz batiman, lavé sak i vann manzé, lavé sak i vann loto, lavé sak i vann biyé lavyon, sak i vann linèt, navé roprézantan lotèl, sak i vann mèb tousala. Tousala d'moun boudikont té v'ni pou sign in shart pou lanplwa Larényon, pou rokrit lokal vik boudikont zordi tout lé apopré dakor pou rokonèt ké an késtyon travay, nout zènèss lé dann malizé.

Alorss zordi talèr in an déza, ousa i lé. Pètèt sé lo moman argard in pé si tousala la fé son léfé. Bann lantropriz la sign la shart i pé donn a nou inn ti lékléraz la d'si, é sak la pa sign la shart pètèt zot la kantminm pran modèl tèlké lédikasyon nasyional, ala in landrwa i gingn konsom lokal, la poliss ? La osi i di i gingn fé v'ni bann lokal. Mwin la oublé di a zot, polanplwa osi té la. Fo pa i rèt aryink o mo, fo pass a lak !

Justin

« Brède yèr, sé roti pou domin. » - In kozman po la rout

Mi rapèl in n'afèr dann tan apré la gèr 39-45. Mon papa té in plantèr é mi rapèl in romark li la fé dovan moin kan li la vi plizyèr baba fig koupé, é parèy pou in paké kèr kane. Donk li la di - é son kozman té déstiné lo volèr-li la di : akoz i travaye pa plito ké manz n'inport kosa lé mèm pa ou... Lo tan la pasé é in zour in moun bien l'amenn amoin dann in réstoran é li la ofèr amoin manz in rougaye baba fig. Li la di amoin an plis : sa lé shèr mé sa lé bon ! L'èr-la, mon mémoir la artourn plis trant-an an aryèr, é moin la konm rovi mon papa dovan moin épi dé-troi réjime fig in pé masakré. Moin la pans dann mon kèr, manzé la mizèr i dovien in « pla » pou d'moun bien. Lo tan i pass, lo bann valèr i shanj é sak téi vo pa arien yèr, zordi i mont an grad. Ala koman mi oi l'é shoz !